

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mme Géraldine DHOYE-PERREY

[Administration.générale@ville-grandcouronne.fr](mailto:Administration.générale@ville-grandcouronne.fr)

Notre référence : Adm2025-01-CA n°2025-03

**DECISION N° 2025/03**

**Service Juridique :**

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 et L2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la détérioration de la tombe du défunt, Monsieur LEFEBVRE, liée à l'incendie qui s'est déclaré au cimetière de Grand-Couronne le 22 août 2024,

Considérant la réclamation de l'assurance MATMUT de l'assurée Madame Josiane LEFEBVRE en date du 8 janvier 2025 à hauteur de :

- Dommage matériel : 328.49 €
- Préjudice moral : 500 €

Considérant que la franchise de notre assurance SMACL est supérieure à ce dommage,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – de verser directement entre les mains de Madame LEFEBVRE Josiane la somme de 828.49 € en règlement de l'indemnisation de la détérioration de la tombe de son mari, Monsieur LEFEBVRE.

**ARTICLE 2** - Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame le Maire ou de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « télérécourts citoyens » via le site internet [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à Grand-Couronne, le 20 janvier 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20250123-DEC-2025-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Publication : 23/01/2025

**Julie LESAGE**

Maire  
Conseillère départementale

